

La politique étrangère du Luxembourg

La politique étrangère du Luxembourg, pays enclavé, est d'abord orientée vers le maintien de ses relations de bon voisinage et elle est influencée par la politique de la CEE. Le pays accorde une grande importance à ses relations avec la France, et maintient également des relations étroites avec la Belgique et les Pays-Bas en matière économique et politique. Bien que germanophone, le Luxembourg est francophile, les deux dernières guerres mondiales l'ayant éloigné quelque peu de l'Allemagne.

Son action en politique étrangère s'exerce largement au sein d'organisations multinationales et multilatérales, dont la Communauté économique européenne (CEE), l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et l'Organisation des Nations Unies (ONU). Membre du Benelux, ainsi que de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, le Luxembourg a été l'un des membres fondateurs de la CEE et favorise en Europe une union politique et économique plus grande et plus efficace. Le Luxembourg participe également aux activités de la Francophonie.

Les vues luxembourgeoises au sein des grandes institutions internationales, notamment sur la sécurité et le désarmement, le dialogue Est-Ouest, les droits de la personne et autres questions de politique étrangère, sont souvent semblables aux nôtres. Lorsqu'il a assumé la présidence de l'Union de l'Europe occidentale en 1986-1987, le Luxembourg a donné un nouveau souffle à cette organisation qui vise à améliorer la concertation et la cohésion des Européens face aux questions de sécurité et de défense de l'Europe.

Le Luxembourg sera à la présidence du Conseil européen de janvier à juin 1991. Il devra assurer le suivi des conférences intergouvernementales sur l'union politique et sur l'union économique et monétaire de la CE, tout en coordonnant au mieux la position des États membres sur les grandes questions d'actualité internationale.